

## 10 Faits divers &amp; Justice

Vol aggravé à Franceville ...

## Le voleur est le chargé de l'entretien de la concession

D. K.

Franceville/Gabon

LA maison de fonctions et le bureau d'une responsable du lycée de l'Excellence, dans la périphérie de Franceville, ont récemment été dévalisés par celui-là même qui était chargé de l'entretien de la concession de l'établissement: Junior Mac-Orlan Minko Djekala.

L'intéressé aurait bénéficié de la complicité de deux acolytes: Verne Akomo Egnini et un autre individu dont le nom ne nous a pas été communiqué. Tous Gabonais âgés chacun de 26 ans. Ce dernier est actuellement porté disparu.

En parcourant le rapport d'enquête, on apprend que Junior Mac-Orlan Minko Djekala est le voisin immédiat de la victime. Profitant du fait que la dame était absente de son domicile, le suspect

se serait introduit chez elle un soir, aux environs de 20 heures, accompagné de ses trois compères. Pour entrer, ils auraient profité de l'ouverture pratiquée sur le mur pour loger l'appareil de climatisation, la grille pour la protéger étant défectueuse.

Parmi les effets emportés, figurent des appareils électroménagers, notamment un poste téléviseur écran plasma, des baffles, des DVD, un ordinateur, une tablette et un décodeur Canal+, une bouteille de gaz, etc.. Les cambrioleurs ont ensuite pénétré dans l'enceinte du lycée de l'Excellence, y dérobant des ordinateurs fixes.

A son retour de voyage, la dame a trouvé son logement vide de tous ses précieux biens. Une fois remise de ses émotions, elle a déposé une plainte contre X dans les locaux de l'antenne provinciale



Photo : D.R.

Junior Mac-Orlan Minko Djekala et Verne Akomo Egnini, les deux suspects tenant une partie du butin volé.

de la Police judiciaire (PJ). **PLACÉS SOUS MANDAT DE DÉPÔT.** Quelques jours après, Junior Mac-Orlan Minko Djekala a été interpellé. Conduit au poste pour les nécessités

d'enquête, le suspect a reconnu les faits. Il est vrai que son passé aura joué contre lui. En effet, il figure dans les archives des services de la police comme étant un récidivi-

viste pour avoir, dans le passé, fait la prison pour des faits similaires.

Au cours d'une perquisition effectuée par la PJ au domicile du mis en cause, les effets dérobés chez la victime ont été retrouvés. Pris en flagrant délit, le suspect n'a pas eu d'autre choix que de coopérer avec les enquêteurs. Aussi, a-t-il dénoncé ses deux présumés complices. Si Verne Akomo Egnini a été interpellé dans la foulée, en revanche, le troisième larron est toujours en cavale.

Au terme de l'enquête préliminaire, Junior Mac-Orlan Minko Djekala et Verne Akomo Egnini ont été présentés devant le parquet de Franceville, le 10 octobre 2017. Après audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville, en attendant leur procès pour vol aggravé.

... et à Makokou

## Ils emportent un coffre-fort contenant un million de francs

SCOM

Libreville/Gabon

UN groupe de malfaiteurs présumés a été placé sous mandat de dépôt, jeudi 19 octobre courant, à la prison centrale de Makokou. Leurs noms: André Blaise Oke-Oke, alias Hamza, et Dimitri Ndong Akogue, surnommé Bidas. Tous deux Gabonais, ils sont poursuivis pour avoir vandalisé un commerce, enlevant un coffre-fort dans lequel il y avait une somme d'un million de francs.

D'après le rapport d'enquête, les faits se déroulent au quartier Central, dans la nuit du vendredi

13 au samedi 14 octobre dernier. Peu de temps après que M. M. H. a fermé son magasin, André Blaise Oke-Oke et Dimitri Ndong Akogue s'y introduisent, grâce à une brèche effectuée sur la toiture. Les "visiteurs" nocturnes sont de sacrés veinards, d'autant qu'ils atterrissent directement dans la salle où se trouve le coffre-fort de la boutique. Les cambrioleurs quittent ensuite les lieux, et avec eux le précieuse caisse métallique.

En ouvrant les portes de son commerce, le lendemain, le commerçant fait le constat des dégâts causés nuitamment dans son échoppe. Son premier réflexe est de contacter les



Photo : F. M. MOMBO

Une vue de la ville de Makokou.

agents de l'antenne provinciale de l'état-major de la police d'investigations judiciaires (EMPIJ) basée à Makokou.

Dans sa plainte, est clairement mentionné que son

coffre-fort contenait la somme d'un million de francs.

Il a fallu seulement aux limiers près de 24 heures, pour appréhender les voleurs présumés, André

Blaise Oke-Oke et Dimitri Ndong Akogue, le dimanche 16 octobre.

Ils ont ensuite été conduits au poste pour les nécessités de l'enquête. « Sur (...) un million de francs volés, les limiers n'ont retrouvé que 200 000 francs (...) », renseigne une source militaire proche de l'enquête.

Au sortir de l'instruction, André Blaise Oke-Oke a écopé de deux mandats de dépôt. Le juge estimant que celui-ci a une plus grande part de responsabilité dans le forfait. Aussi, les deux présumés voleurs ont-ils regagné la maison d'arrêt, qu'ils avaient quittée, il y a près d'un an seulement.

## Grande-Bretagne/Pour avoir violé un enfant de 11 ans et vendu les vidéos au marché

## Une mère de famille condamnée à 15 ans de réclusion criminelle

AFP

Londres/Grande-Bretagne

UNE mère de famille, âgée de 37 ans, a comparu devant un tribunal en Grande-Bretagne pour avoir violé un enfant et avoir vendu les vidéos de ces abus au marché.

Entre janvier 2012 et avril 2014, cette maman

de trois enfants résidant à Salford, en Angleterre, a abusé de ce garçon. Les premiers viols ont commencé lorsque la victime était âgée de 11 ans et se sont terminés deux ans plus tard, lorsqu'elle avait 13 ans.

La trentenaire avait filmé ces abus sexuels, puis avait gravé les vidéos sur des CD vierges, qu'elle revendait par la suite sur des étals de marché.

Dawn Davies menaçait de



Photo : AFP

s'en prendre physiquement à la victime si elle la dénonçait à la police. La victime, âgée aujourd'hui de 16 ans, reste traumatisée.

La mère de famille a été condamnée vendredi dernier à 15 ans de réclusion criminelle.

Dawn Davies a été condamnée à 15 ans de réclusion criminelle.

## Faits d'ailleurs

Pour punir sa nièce, une femme de 147 kg s'assoit sur elle et l'étouffe

À Pensacola (Etats-Unis) hier, Veronica Posey, 64 ans, était chargée de garder sa petite cousine de 9 ans, Dericka, pour quelques heures. Mais comme la fillette s'agitait un peu trop, la sexagénaire a décidé de la punir. Elle l'a d'abord frappée avec une règle puis avec un tuyau. Ensuite cette femme, qui pèse 147 kg, s'est assise sur la petite fille durant 10 minutes pour l'étouffer.

Lorsqu'elle s'est rendue compte qu'elle ne respirait plus, elle a appelé les secours. Ces derniers, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la petite Dericka. Veronica Posey est inculpée de meurtre et d'actes de cruauté. Les parents de Dericka, âgés de 69 et 62 ans, sont également poursuivis pour négligence.

Une fillette meurt après avoir chuté du 7<sup>e</sup> étage

Le drame s'est produit mercredi à Villeurbanne (France). Une fillette de 4 ans jouait dans sa chambre, lorsqu'elle s'est approchée de la fenêtre et a chuté du 7<sup>e</sup> étage. Elle est tombée dans le vide puis s'est écrasée sur le toit d'un local. Les pompiers, arrivés sur les lieux, ont été obligés d'utiliser la grande échelle pour atteindre le corps inanimé de la petite fille. Elle a ensuite été transportée à l'hôpital où elle est décédée. Selon les premiers éléments de l'enquête, la maman s'occupait de son bébé au moment du drame.

Elle fait cuire ses deux bébés et envoie les photos au père

Dans la nuit du 12 au 13 octobre à Atlanta (Etats-Unis), Lamora Williams, 24 ans, a mis ses deux enfants, âgés de 1 et 2 ans, dans le four puis a ensuite envoyé les photos des bébés brûlés au père, dont elle est séparée. Ce dernier a immédiatement appelé la police. Les forces de l'ordre, arrivées sur les lieux, ont découvert les corps sans vie des deux garçons. Ils étaient tous les deux morts brûlés, allongés sur le sol. Son autre fils, âgé de 3 ans, a été épargné par la mère alors qu'il était dans la maison au moment du drame. Quant à la grande sœur, âgée de 6 ans, elle se trouvait chez des membres de sa famille au moment du double infanticide. Lamora Williams a été placée en détention provisoire.

Rassemblés par JNE